

Réunion du 25 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le jeudi 25 février, à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de LA DOMINELAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERTON Jean-Éric, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2021

ORDRE DU JOUR

Approbation délibérations du 4 février 2021

- 1 - **Création d'un poste d'adjoint technique**
- 2 - **Réhabilitation de l'église paroissiale Saint-Nicolas de la Dominelais : demande de subvention DETR**
- 3 - **Aménagement de deux rues entrées de bourg : demande de subvention DETR**
- 4 - **Subventions 2021**
- 5 - **Comptes administratifs 2020 des budgets Commune, assainissement et CCAS**
- 6 - **Comptes de gestion 2020 des budgets commune, assainissement et CCAS**
- 7 - **Affectation résultat commune 2020**
- 8 - **Affectation résultat assainissement 2020**
- 9 - **Affectation résultat CCAS 2020**

QUESTIONS DIVERSES :

PRESENTS : M. BERTON – Mme MORICEAU – Mr HAUTOBOIS - Mme LEMOINE - M TRIHAN – M HAMON – Mme CHOQUET - M. GOULET – Mr ROUL - Mme SEGAUD – Mme LECOQ – Mr VIOT - Mme RUELLEUX – Mr LORENT - Mme BOSSARD

ABSENTS :

Madame Marie-Françoise MORICEAU a été élue secrétaire

Les délibérations du 4 février 2021 sont approuvées à l'unanimité

N° 2021-008

Objet : Réunion à huis clos

Nombre de Conseillers en exercice : 15

présents	15
votants	15
pour	15

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-18,

Considérant que pour assurer le respect des mesures barrières liées à l'état d'urgence sanitaire, lors de la séance du 25 février 2021, Monsieur le Maire demande que la réunion se tienne à huis clos.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de tenir la séance du conseil municipal du jeudi 25 février 2021 à huis clos.

N° 2021-009

OBJET : Création d'un poste d'adjoint technique

Nombre de Conseillers en exercice 15

présents	15
votants	15
pour	15

Le Conseil Municipal décide de créer, à compter du 1^{er} avril 2021, un poste de d'adjoint technique et de supprimer un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe au 31 mars 2021.

N° 2021-010

OBJET : Réhabilitation de l'église paroissiale Saint-Nicolas de la Dominelais : demande de subvention DETR

Nombre de Conseillers en exercice 15

présents	15
votants	15
pour	15

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en séance du 4 février 2021, l'assemblée a retenu le cabinet SCP FOREST DEBARRE pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation de l'église.

Il convient maintenant d'approuver le projet et de solliciter la subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide d'approuver** l'opération de réhabilitation de l'église paroissiale Saint-Nicolas de la Dominelais :

Nature des dépenses	Nom de l'entreprise	Montant H.T
Maîtrise d'oeuvre	SCP FOREST DEBARRE	64 335.00 €
tranche 1 : restauration des dommages liés à l'incendie et à la mise en sécurité de l'édifice	en COURS (estimation chiffrée par l'architecte conseil du département)	500 000.00 €
tranche 2 : restauration des autres désordres non liés à l'incendie	en COURS (estimation chiffrée par l'architecte conseil du département)	150 000.00 €
TOTAL		714 335.00 €

- **Sollicite** la subvention D.E.T.R
- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer et à signer toutes les pièces nécessaires

N° 2021-011

OBJET : Aménagement de deux rues entrées de bourg : demande de subvention DETR

Nombre de Conseillers en exercice 15

présents 15
votants 15
pour 15

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en séance du 30 novembre 2020, l'assemblée a approuvé l'enfouissement des réseaux au chemin du Goujonnier et à la rue de la Forge.

Ces travaux sont préalables à un aménagement de la voirie pour ces deux entrées de bourg.

Il convient maintenant d'approuver le projet et de solliciter la subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide d'approuver** l'opération d'aménagement de voirie aux entrées de bourg :

Nature des dépenses	Nom de l'entreprise	Montant H.T
Travaux de voirie - Chemin du Goujonnier	Eurovia	139 489.50 €
Travaux de voirie - Rue de la Forge	Eurovia	78 537.50 €
TOTAL		218 027.00 €

- **Valide** le plan de financement ci-dessous

	Montant
DETR	69 000.00 €
Fonds propres	149 027.00 €
TOTAL	218 027.00 €

- **Sollicite** la subvention D.E.T.R
- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer et à signer toutes les pièces nécessaires

N° 2021-012

OBJET : Subventions 2021

Nombre de Conseillers en exercice 15

présents 15
votants 15
pour 15

• ACPG - CATM	• 60 €
• UNC - AFN	• 60 €
• CLUB DU BON TEMPS	• 83 €
• SOCIETE DE CHASSE	• 170 €
• VEUVES CIVILES	• 60 €
• UFC ARON	• 650 €
• LA DOM EN FÊTE	• 100 €
• ECHIQUIER DOMINELAISIEN	• 60 €
• REPAIR CAFÉ	• 60 €
• MEDIATHÈQUE	• 1 500 €
• AEPEC	• 500 €
• ASCENSEUR	• 120 €
• EAUX ET RIVIERES	• 45 €
• LE TEMPS DE VIVRE	• 100 €
• LES PECHEURS DE LA MEE	• 80 €
• RESTAURANTS DU CŒUR	• 45 €
• SOINS PALLIATIFS	• 45 €
• REVE DE CLOWNS	• 45 €
• ADMR	• 1 413 €

• MAIRES ILLE ET VILAINE	• 579,33 €
• CFA Loire-Atlantique	• 17 €
• Lycée privé Saint-Yves	• 102 €
• Association accidentés de la Vie	• 45 €
• MFR Montauban de Bretagne	• 17 €
• Club multisport Sud Vilaine	• 1 718,98 €
• Les Philanthropes	• 150 €
FORMANT UN TOTAL DE	• 7 825,31 €

N° 2021-013

OBJET : Comptes administratifs 2020 des budgets Commune, assainissement et CCAS

Nombre de Conseillers en exercice 15

présents 14
votants 14
pour 14

Budget Commune

Section	Réalisé		Restes à réaliser	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	845 169,17 €	1 430 919,39 €		
Investissement	346 258,83 €	659 353,58 €	6 775,00 €	4 998,00 €

D'où un **excédent de fonctionnement de 585 750,22 €** et un **excédent d'investissement** sur le réalisé d'un montant de **313 094,75 €**.

Budget assainissement

Restes à réaliser

Section	Dépenses	Recettes	Dépenses
Recettes			
Exploitation	22 154,35 €	71 117,67 €	
Investissement	23 814,66 €	52 666,26 €	4 200,00 €

D'où un **excédent d'exploitation de 48 963,32 €** et un **excédent d'investissement** sur le réalisé d'un montant de **28 851,60 €**.

Budget CCAS

Dépenses de l'exercice 2020 : 6 220,58 €

Recettes de l'exercice 2020 : 160,00 €

Résultat reporté 2019 : 14 292,14 €

Résultat de l'exercice 2020 : 8 231,56 €

Pas de restes à réaliser

Après avoir présenté les différents comptes administratifs des budgets énoncés, Monsieur Le Maire est invité à quitter la séance pour que le conseil municipal puisse se prononcer. Un nouveau président de séance est alors désigné par le conseil municipal : Mme MORICEAU, 1^{ère} adjointe.

Le conseil municipal déclare que les comptes administratifs dressés – pour les budgets Commune – assainissement– CCAS pour l'exercice 2020, n'appelle ni observation et ni réserve de sa part.

N° 2021-014

OBJET : Comptes de gestion 2020 des budgets commune, assainissement et CCAS

Nombre de Conseillers en exercice 15

présents	15
votants	15
pour	15

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter **pour chaque budget**, le budget primitif 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser en recettes et en dépenses ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures, pour chaque budget, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé – pour les budgets Commune, assainissement et CCAS pour l'exercice 2020, par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation et ni réserve de sa part.

N° 2021-015

OBJET : Affectation résultat commune 2020

Nombre de Conseillers en exercice 15

présents	15
votants	15
pour	15

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jean-Éric BERTON, Maire

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, ce jour,

Statue sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice et décide l'affectation en réserves au compte 1068, en investissement pour la somme de 585 750,22 € et décide le report de l'excédent d'exécution de la section d'investissement d'un montant de 206 239,67 €, au chapitre 001.

N° 2021-016

OBJET : Affectation résultat assainissement 2020

Nombre de Conseillers en exercice 15

présents	15
votants	15
pour	15

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jean-Éric BERTON, Maire

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, ce jour,

Statue sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice et décide l'affectation en réserves au compte 1068, en investissement pour la somme de 48 963,32 € et décide le report de l'excédent d'exécution de la section d'investissement d'un montant de 151 865,42 €, au chapitre 001.

N° 2021-017

OBJET : Affectation résultat CCAS 2020

Nombre de Conseillers en exercice 15

présents	15
votants	15
pour	15

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jean-Éric BERTON, Maire

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, ce jour,

Statue sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice et décide l'affectation en réserves au compte 1068, en investissement, sur le budget commune pour la somme de 8 231,56 €.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que devant.

BERTON Jean-Eric	MORICEAU Marie-Françoise	HAUTBOIS Mickaël
LEMOINE Christine	TRIHAN Jean	HAMON Pascal
CHOQUET Nadine	GOULET Christophe	ROUL Pascal
SEGAUD Florence	LECOQ Valérie	VIOT Christophe
RUELLEUX Soizic	LORENT Gildas	BOSSARD Angélique